



**Pour une souveraineté alimentaire  
ÉTHIQUE RESPONSABLE  
au niveau européen !**

# SOMMAIRE

<b>I/ Le principe de souveraineté alimentaire</b> .....	<b>4</b>
1.1. Différentes notions à ne pas confondre .....	4
1.2. Intérêt stratégique de la souveraineté alimentaire .....	4
1.3. La France et la souveraineté alimentaire .....	5
1.4. La stratégie d'autres pays .....	5
<b>II/ La France et son alimentation</b> .....	<b>7</b>
2.1. Où en sommes-nous aujourd'hui ? .....	7
Données chiffrées	
Déséquilibre des productions	
Cas concrets	
> Les poulets	
> Les tomates	
> Le porc	
> La crème de lait	
2.2. Forces .....	11
2.3. Faiblesses .....	11
2.4. Opportunités .....	12
2.5. Menaces .....	12
Les inégalités de réglementation sociale	
Les coûts de la main-d'œuvre	
Une réglementation européenne encadrant les PPP loin d'être harmonisée	
PSN plus contraignant ou aménagement / PAC	
Normes environnementales franco-françaises	
La production d'alimentation en concurrence avec la production d'énergie	
<b>III/ Propositions de la Coordination Rurale pour atteindre la souveraineté alimentaire</b> .....	<b>17</b>
3.1. Agir sur la Politique agricole commune (PAC) .....	17
3.2. Développer l'emploi .....	19
3.3. Lutter contre l'artificialisation des terres .....	19
3.4. Favoriser les installations .....	20
3.5. Sauver les exploitations en difficulté & lutter contre l'endettement agricole .....	21
3.6. Lutter contre l'agribashing .....	22
3.7. Intervenir sur les charges et la fiscalité .....	22
3.8. Mieux informer les consommateurs .....	23

**L'échelle est importante.** En effet, pour certaines organisations agricoles il s'agit de « nourrir le monde » quitte à subventionner les exportations. Ce n'est pas une position que nous partageons.

Pour la Coordination Rurale (CR), il convient de parler du niveau UE. Cette échelle est en effet la plus pertinente compte tenu des traités qui lient les États membres, notamment celui de Rome qui institue la politique agricole commune, rappelée par celui de Lisbonne. Il faut être en capacité de maîtriser la totalité de la production (aliment du bétail, engrais...). D'autant que l'agriculture européenne est capable, comme le souhaite la population, de la nourrir sainement et suffisamment.

## 1

# Le principe de souveraineté alimentaire

## 1.1. Différentes notions à ne pas confondre

Face à la peur de manquer, provoquée par les confinements, les préoccupations autour de la souveraineté alimentaire sont revenues sur le devant de la scène. Ce terme aujourd'hui sur-utilisé est pourtant souvent méconnu et/ou confondu avec la sécurité alimentaire ou l'autonomie alimentaire ; trois notions connectées entre elles mais différentes :

- La **sécurité alimentaire** implique d'être capable de procurer une alimentation en quantité et qualité suffisante à une population. Cela consiste « seulement » à garantir à tous l'accès à une nourriture suffisante. Aussi, la sécurité alimentaire peut être basée sur les importations (comme au Japon par exemple). Cependant, la sécurité alimentaire a ses limites pour les pays dépendants d'importations de produits alimentaires essentiels, celles-ci pouvant se tarir en raison d'événements échappant à leur maîtrise : problèmes logistiques liés à des problèmes sanitaires (pandémies), militaires, de conflits politiques, de cataclysmes, etc.
- L'**autonomie alimentaire** implique une forme d'indépendance, qui nécessite de produire à l'intérieur de la zone l'alimentation nécessaire.
- La **souveraineté alimentaire**, c'est avoir la capacité de choisir son régime alimentaire, en quantité suffisante pour nourrir sa population, en fonction de son origine, mais aussi de sa qualité et de son mode de production. Cette notion implique donc d'avoir la capacité, pour un pays ou un groupe de pays, de produire suffisamment pour pouvoir faire ce choix, mais aussi d'accéder aux marchés extérieurs si le choix qui est fait est de s'approvisionner ailleurs en tenant compte des mêmes limites que celles de la sécurité alimentaire.

### À NOTER

La souveraineté alimentaire européenne est un des objectifs assignés à la PAC par les traités de Rome et Lisbonne (article 39). Autrement dit, la souveraineté alimentaire française a été déléguée à l'UE qui nous la doit.

## 1.2. Intérêt stratégique de la souveraineté alimentaire

Dépendre des autres pays pour se nourrir peut devenir une véritable subordination. Aussi, pour la Coordination Rurale, la souveraineté alimentaire est la base d'une stabilité politique. Il est question :

- d'**indépendance économique** : dépendre d'importations en provenance de pays tiers, c'est dépendre de prix fixés par d'autres. Dans ce cas, le pays exportateur est en position dominante pour fixer ses prix.
- d'**indépendance vis-à-vis de la qualité des aliments** et donc de la **santé et de la sécurité alimentaire** : sur la qualité de produits venant de pays tiers aux normes différentes (inférieures), et sécurité sur la quantité de nourriture disponible.
- d'**emploi** : en externalisant l'alimentation, le travail productif s'effectue ailleurs.

- de **droits sociaux à exporter** : produire et commercer peut être un levier pour exporter notre modèle social, nos normes sanitaires et environnementales, et les valeurs que nous défendons.
- d'**influence politique** : le pouvoir politique de la France serait renforcé grâce à sa souveraineté alimentaire.

Au-delà de sécuriser l'activité de production, la recherche de plus d'autonomie est un formidable levier pour recréer et conforter des filières sur notre territoire, favorisant ainsi la diversité des productions, la création d'emplois et de valeur ajoutée.

### 1.3. La France et la souveraineté alimentaire

Là où l'intervention de l'État est indispensable face au marché, on constate au contraire un désengagement. Dans l'ensemble, les gouvernements successifs préfèrent déléguer les responsabilités aux interprofessions et la majorité des plans de filières travaillent sur la compétitivité à l'export. Mais avec ce contexte de confinement que nous venons de vivre, il est anormal que les filières cherchent à se développer à l'international au lieu de se relocaliser. **Pire, en Europe, les politiques tendent à faire des agriculteurs des protecteurs de la nature sans vocation productive.**

La CR n'est pas opposée aux exportations, à condition qu'elles soient rémunératrices pour les producteurs et qu'elles n'ouvrent pas, par substitution, la porte à des importations d'autres produits à prix trop bas pour d'autres producteurs.

Exporter un produit à valeur ajoutée, tel que vins et spiritueux, n'a rien à voir avec l'export de produits bruts, à un cours mondial inférieur aux coûts de production. Dans ce dernier cas, seuls les intermédiaires sont gagnants, pas les agriculteurs. De plus, tout comme les importations de marchandises à bas prix qui ne correspondent pas à nos normes de production, les exportations à bas prix, telles que nous les connaissons actuellement, pénalisent les agriculteurs des pays en développement.

Si exporter peut être perçu comme un facteur de croissance pour les entreprises agroalimentaires, les coopératives, les négociants internationaux, les agriculteurs n'en bénéficient pas lorsque c'est à prix bas.

La mondialisation des échanges ne profite pas à celui qui produit, mais à celui qui vend : **ce n'est pas l'acte de production qui rapporte, ce sont les actes d'achat-vente.**

S'il est vrai que les exportations de céréales rapportent environ 6 milliards d'euros à la balance commerciale de notre pays, **elles font aussi perdre plus de 1 milliard d'euros aux exploitants, à raison de 60 € perdus sur chaque tonne exportée** (18 millions de tonnes exportées à 140 €/t alors que le coût de production se rapproche de 200 €/t).

De plus, ces exportations se font aux dépens d'une injection massive de fonds publics issus de la PAC, qui ne parvient même pas à compenser ces pertes pour les exploitations.

Pour le lait, l'international n'est qu'un **marché où les surplus sont bradés à des prix déconnectés des coûts de production qui viennent contaminer nos prix intérieurs et les pays recevant nos surplus.**

### 1.4. La stratégie d'autres pays

La France ne s'est jamais donné les moyens de développer une filière comme l'a fait par exemple l'Allemagne pour l'asperge. Outre Rhin, les surfaces plantées pour cette production sont passées de 22 900 ha en 2010 à 28 500 ha en 2018. Ce qui représente en volume un passage de 92 000 t en 2010 à 130 000 t en 2018. Production gourmande en main-d'œuvre, ce spectaculaire développement n'aurait pas été possible sans une véritable volonté politique.

## EN CHINE

Pour assurer la sécurité alimentaire qui demeure stratégiquement prioritaire pour les autorités chinoises, le pays maintiendra une stabilité de ses superficies semées, avec une production céréalière de plus de 650 millions de tonnes, soit plus de 95 % de la consommation.

Dans le même temps, le gouvernement maintient sa politique de prix garantis, mise en œuvre depuis 2004, sur le blé et le riz. C'est ainsi, qu'en 2021, le prix garanti du blé, parmi les plus élevés au monde, est fixé à 113 yuans par 50 kilos (soit 295,2 €/T) ; les prix garantis du riz sont fixés entre 121 et 130 yuans par 50 kilos (soit entre 316,2 et 339,6 €/T), selon la variété du riz.

« D'ici 2025, la Chine connaîtra des progrès substantiels dans la modernisation de l'agriculture et des campagnes, avec des réalisations en faveur d'une base agricole plus solide, un écart de revenu plus réduit entre les ruraux et les urbains, et la réalisation fondamentale d'une modernisation agricole là où les conditions le permettent », mentionne le Document Central Numéro 1.

(Source : Agriculture et stratégies).

## AUX ÉTATS-UNIS

Suite à la crise Covid, les États-Unis ont consacré 27,7 milliards de dollars supplémentaires pour le secteur agricole et alimentaire alors que l'Europe injecte 7,5 milliards pour le développement rural. La lutte contre l'insécurité alimentaire vient s'ajouter via des chèques faits aux ménages en difficulté, soit une aide moyenne de 125\$/mois à près de 40 millions d'Américains en 2020.

Le Farm Bill distribue d'ordinaire entre 8 et 12 milliards d'aides directes aux agriculteurs, auxquelles se sont ajoutées les aides exceptionnelles en 2018, 2019, 2020 et 2021 pour atteindre plus de 46 milliards d'aides directes effectivement distribuées en 2020.

Les États-Unis méprisent ainsi les règles de l'OMC ! En effet, comment ne pas qualifier de dumping ces aides exceptionnelles qui s'additionnent chaque année, dans un contexte de variabilité des prix accrue et où la sécheresse a largement pénalisé les rendements en Europe ?

(Source : Agriculture et stratégies).

## AU SRI LANKA

La crise économique que traverse le pays a été aggravée par la décision du président d'adopter une agriculture 100 % biologique. Six mois après avoir été le premier pays au monde à prendre le cap d'une agriculture 100 % bio, le Sri Lanka a fait machine arrière en annonçant la levée de l'interdiction de tous les produits agrochimiques, y compris les herbicides et les pesticides. L'industrie du thé estimait que ce passage pouvait faire perdre 50 % de la récolte sans augmentation des prix.

## L'ÉCHEC DU BHOUTAN

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de développement du tourisme, le pays a lancé, dès 2003, la promotion de l'agriculture biologique. Mais comme l'a reconnu le ministère de l'Agriculture du Bhoutan, atteindre l'autosuffisance alimentaire nationale tout en maintenant les systèmes agricoles largement biologiques, est impossible. Le pays importe 45 à 50 % de ses besoins nationaux en riz d'Inde et d'autres pays, et les rendements des cultures biologiques du Bhoutan étaient en moyenne inférieurs de 24 % aux rendements conventionnels.

## MÊME SITUATION POUR LE SIKKIM, petit État de l'Inde frontalier du Bhoutan.

S'il est vrai que le Sikkim a certifié l'ensemble de ses terres agricoles en bio, cette production ne permet nullement de subvenir aux besoins alimentaires de sa population. L'État est donc contraint d'avoir recours massivement aux importations, notamment du Bengale occidental, pour l'approvisionnement en céréales, légumes, légumineuses, produits volaillers et fruits.

Par conséquent, la plupart des habitants de l'État se trouvent dans l'obligation d'acheter des produits non biologiques importés des États voisins.

**Ces exemples doivent nous faire comprendre qu'il est normal et indispensable de produire des volumes nécessaires correspondant aux besoins de la population. En France et en Europe, nous produisons de la qualité alors n'ayons pas peur de le faire en quantité suffisante !**

## 2

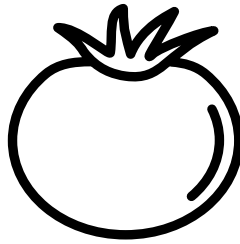
# La France et son alimentation

## 2.1. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

### Données chiffrées

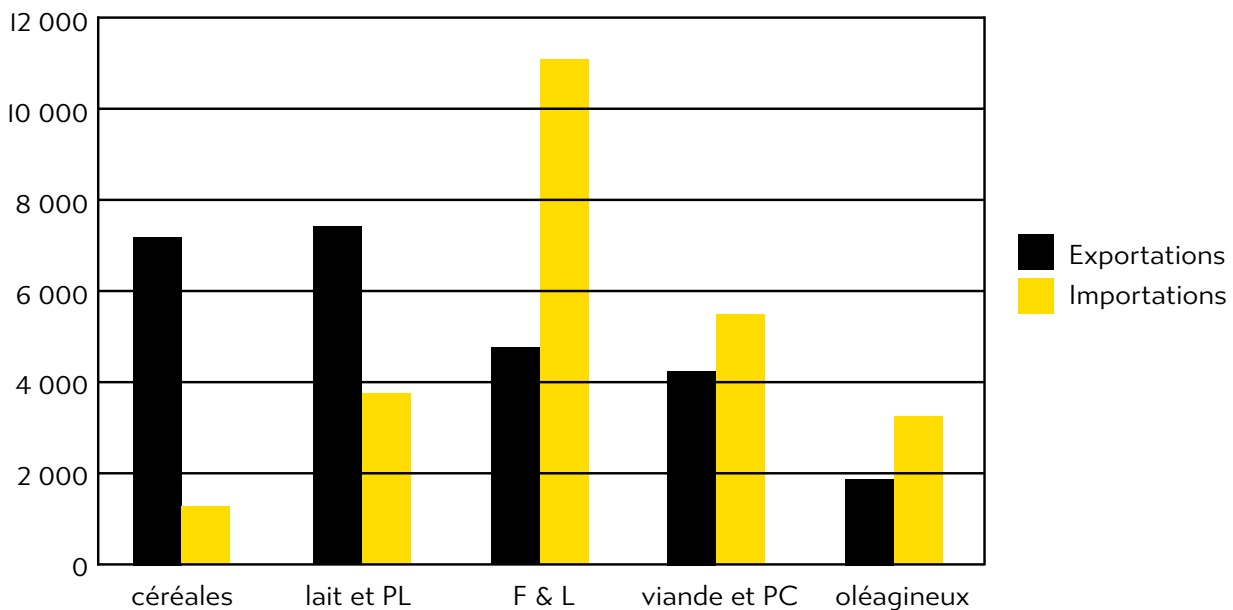
En 2019, les principaux produits importés par la France sont les fruits (5,1 milliards d'euros), puis les poissons, les viandes et les abats.

(Source : FranceAgriMer)



**Il faudrait au minimum environ 2 500 ha de production supplémentaires de tomates (plein champ) pour réduire notre dépendance.**

### Déséquilibre des productions





(Source : chiffres des douanes 2020, en valeur - milliers d'euros)


Le déséquilibre est aussi à chercher sur la façon dont notre consommation intérieure est couverte.


Sur de nombreuses productions, ce sont les importations qui assurent l'approvisionnement, alors même que ces produits peuvent ou pourraient être produits en France (extraits du rapport n°620 du sénateur Duplomb - mai 2021) :

## En viande :


 **56 % de la viande ovine consommée en France est importée** des pays anglo-saxons (source : *Les chiffres clés du GEB - ovins 2019 - production lait et viande ; Agreste n° 349, juin 2020, La consommation de viande en France en 2019*).

 **22 % de la consommation française en viande bovine est couverte par les importations**, notamment pour les approvisionnements des préparations de viandes et des conserves (source : *Les chiffres clés du GEV - bovins 2020 - productions lait et viande ; Agreste n° 349, juin 2020, La consommation de viande en France en 2019*).


 **45 % de notre consommation de poulet en 2019 est importée**, contre 25 % en 2000, en raison de la hausse des importations de volailles d'Europe de l'Est, en lien avec la croissance de la consommation hors domicile dont l'approvisionnement repose sur l'importation de découpes de volaille (source : *ANVOL, chiffres clés (site web) ; Agreste n° 349, juin 2020, La consommation de viande en France en 2019*).


 **26 % de notre consommation de porc est importée**, notamment ses jambons, majoritairement d'Espagne ou d'Allemagne, principalement comme viande première destinée à l'industrie de transformation (source : *INAPORC, les échanges internationaux (site web) ; Agreste n° 349, juin 2020, La consommation de viande en France en 2019*).

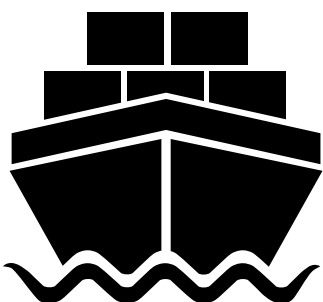
 **30 % de notre consommation de produits laitiers est importée**, en provenance de l'Union européenne, à la fois sur les achats de fromages mais surtout en matières grasses laitières (beurres et autres matières grasses solides), à destination de l'industrie agroalimentaire et de la restauration hors domicile (source : *Vincent Chatellier, Le commerce extérieur de la France en produits laitiers : entre impasses et opportunités (décembre 2018) ; Franceagrimer, Les échanges français de produits laitiers avec l'Union européenne 2000-2019, octobre 2020*).

 **Entre 70 et 80 % de nos besoins en miel sont importés** pour répondre à la demande des consommateurs selon les données de FranceAgrimer. Les trois principaux fournisseurs de la France étant l'Ukraine, l'Espagne et la Chine (*FranceAgrimer, Apiculture, fiche filière 2020*).

## Cultures végétales :

 **28 % de notre consommation de légumes et 71 % de notre consommation de fruits** est assurée par des importations (source : *FranceAgrimer*).

 Près de **63 % des protéines que nous consommons, issues d'oléagineux à destination des élevages**, sont importées (source : *Franceagrimer, groupe de travail sur la réduction de la dépendance de la France en protéines végétales à destination de l'élevage*).



La France a pour l'instant misé sur la production de biodiesel de colza dont le tourteau, sous-produit, permet de réduire les importations de soja. Ce choix a été effectué au détriment de l'alimentation humaine ainsi privée d'une huile d'excellente qualité diététique, réputée pour sa richesse en Omega 3. Cette filière est fragilisée. La production de colza est en forte décroissance du fait :

- de problèmes économiques liés aux prix faibles expliqués notamment par l'alignement aberrant des prix du colza et de l'huile de colza sur le cours du pétrole,



- de problèmes sanitaires (attaques d'insectes contre lesquels les produits insecticides efficaces ont été retirés du marché).

Aujourd'hui, avec la crise du Covid-19, le secteur de l'alimentation animale craint une terrifiante pénurie de tourteaux pour trois principales raisons :

- l'activité de trituration rencontre de graves difficultés ;
- les approvisionnements en tourteaux de soja sur le marché mondial s'avèrent très incertains ;
- le spectre de l'embargo américain sur le soja n'est pas un souvenir très lointain.

Dans le même temps, l'UE importe massivement du maïs (24 millions de tonnes de maïs durant la précédente campagne), ce qui fera bientôt d'elle, si la tendance se poursuit, un importateur net de céréales. **Si rien ne change, l'UE sera donc non seulement déficitaire en protéines mais aussi en céréales. Ce constat gravissime devrait déclencher une réaction politique immédiate et exceptionnelle ! Pourtant, les institutions européennes semblent léthargiques et ne proposent qu'un « green deal » avec la prétention de produire mieux en produisant moins.**

## Cas concrets

### A/ Les poulets

Poulets entiers congelés :



balance positive de 155 millions d'euros pour 123 000 T

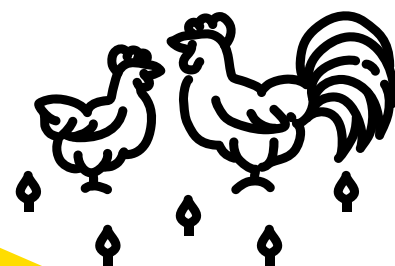
Découpe de poulet :



déficit commercial de 640 millions d'euros pour 230 000 T

Ce déficit commercial équivaut à 300 poulaillers de 1 800 m<sup>2</sup> ou 3 000 de 180 m<sup>2</sup>, ce qui constitue autant d'investissements potentiels et d'emplois induits !

Les prix moyens de poulets frais découpés à l'import (213 000 t) et à l'export (50 000 t) sont identiques, soit environ 2,50 €/kg.



**Pourquoi ne pas remettre en question l'exportation de poulets entiers congelés pour la réorienter vers du poulet découpé destiné à notre consommation ?**

### B/ Les tomates (2018)

Déficit commercial : 630 millions d'euros

Exportations : 250 000 t (10 % en tomates transformées)

Importations : 940 000 t (45 % en tomates transformées)

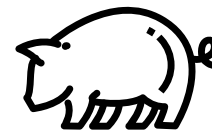
Il faudrait au minimum environ 2 500 ha de production supplémentaire (plein champ) pour réduire cette dépendance.

Les producteurs français dénoncent des prix inférieurs à l'importation en provenance de certains États membres, mais aussi la venue de producteurs belges et hollandais en France pour monter des serres et dont l'objectif est l'expédition de ces tomates vers leurs pays d'origine !



**Les accords de libre-échange avec le Maroc interpellent : la majeure partie du contingent de 285 000 t octroyé par l'UE au Maroc à droits réduits s'avère utilisée par la France. Rappelons que le Smig agricole marocain mensuel est de 168 € (1 830 MAD) !**

Ce rééquilibrage des productions et des activités de transformation suppose aussi de changer de logiciel quant à la vocation exportatrice de la France. C'est ce que montre l'exemple ci-dessous :



### C/ Le porc (2018)

Pour une balance commerciale de 85 millions d'euros pour 71 000 t en porcs vivants, la France a :

- exporté 76 000 t à 1,24 €/kg
- importé 5 000 t à 2,08 €/kg

Pour une balance commerciale, certes positive, de 31 millions d'euros pour 135 000 t, en viande de porc fraîche et congelée, la France a :

- exporté 420 000 t à 1,76 €/kg
- importé 285 000 t à 2,46 €/kg

**Ces échanges de quelque 206 000 tonnes représentent au final une valorisation de 116 millions d'euros. Devons-nous nous en satisfaire quand le déficit commercial généré par l'importation nette de 205 000 tonnes de viande désossée et de produits transformés, à des prix d'échanges très proches, atteint 770 millions d'euros ?**

**Ce déficit de 205 000 t en viande désossée et produits transformés pourrait être en grande partie résorbé en réduisant les exportations citées précédemment : « perdre » 116 millions d'euros pour éviter un déficit de 770 millions d'euros est-il si délirant ?**

L'exemple de la nécessité de rééquilibrer la politique commerciale est encore plus parlant concernant la crème de lait.

Comment expliquer que l'on importe ce que l'on sait produire selon des modèles très exigeants, et encore plus grave, à des prix plus élevés que ceux de l'export ?

### D/ La crème de lait (2018)

Volumes à l'import et l'export équivalents : autour de 160 000 t.

Prix moyen à l'importation : 2,42 €/kg

Prix moyen à l'exportation : 1,90 €/kg

Déficit commercial : 86 millions d'euros agrégeant :

- un solde positif de 219 millions d'euros avec les pays tiers ;
- un solde négatif de 306 millions d'euros avec l'UE.

Les exportations françaises se font pour moitié vers les pays tiers et pour l'autre moitié vers l'UE.

Le volume d'importation de crème conditionnée (77 000 t), correspondant à 82 % du volume exporté, interpelle quant à l'approvisionnement français.

Les prix imports / exports de mêmes produits posent question :

- La crème en vrac est importée (2,82 €/kg) presque 4 fois plus cher que la France ne l'exporte (0,77 €/kg).
- La crème vrac est importée plus cher que la crème conditionnée n'est exportée (2,68 €/kg).



Ces échanges de crème s'avèrent injustifiés, voire néfastes, tant du point de vue macro-économique (pouvoir d'achat des Français, balance commerciale...) que du point de vue environnemental.

Ces constats sont d'autant plus incompréhensibles que le déficit commercial en crème vrac (192 millions d'euros) découle essentiellement d'échanges avec des pays de l'Union européenne :

- 100 % des importations de crème vrac (83 000 t) à 2,82 €/kg proviennent de l'UE.
- 70 % des exportations de crème vrac (soit 62 000 t) à 0,70 €/kg repartent vers l'UE.

Qui peut justifier ces échanges de crème déficitaires en valeur, égaux en volumes, alors que la France importe plus de 800 millions d'euros de beurre en 2019 (962 millions d'euros en 2018) ?

**Ces échanges apparaissent toxiques pour la France d'autant qu'ils sont majoritairement réalisés avec nos « partenaires » européens ou avec des entreprises françaises internationales. Ce n'est pas à nos yeux le rôle de l'Union européenne !**





Les agriculteurs ont aussi besoin que les pratiques des opérateurs économiques soient contrôlées. Sous couvert de marchés et de prix mondiaux, les industriels et transformateurs trouvent des relais de croissance scandaleux dans les prix bas payés aux agriculteurs.

**« La baisse des prix du lait en Europe contribue à peu près pour moitié à la croissance de la marge avant réinvestissements en Europe », Cécile Cabanis, directrice des finances de Danone, février 2016.**






Pour maintenir et redévelopper une agriculture pérenne en France, il est indispensable de travailler sur une autre construction du prix, pour éviter que l'agriculteur soit la variable d'ajustement et le parent pauvre d'un secteur économique plutôt florissant.


Enfin, le rééquilibrage des productions et des échanges commerciaux pourrait limiter cette course à l'agrandissement des opérateurs qui, de fusion en absorption, s'éloignent de plus en plus des agriculteurs. Noyés dans une mondialisation moins-disante, ils sont de moins en moins nombreux.

## 2.2. Forces


-  Capacité d'innovation des agriculteurs
-  Les agriculteurs français savent faire de la qualité, donnons-leur les moyens de le faire en quantité n'ayons pas peur de produire !
-  La production française est déjà haut de gamme (normes strictes...)
-  Notre diversité est une force pour satisfaire l'ensemble des attentes des consommateurs

## 2.3. Faiblesses

-  Dépendance alimentaire et dépendance aux importations d'intrants
-  Réglementation stricte et contraignante
-  Disparition du nombre d'agriculteurs
-  Manque d'attractivité du métier : absence de prix rémunérateurs
-  Spécialisation dans certaines productions

 La fragilité de l'apport de nourriture est apparue lors de cette crise sanitaire. Certains produits alimentaires ont très rapidement connu une pénurie, du fait notamment des comportements imprévisibles de nombreux consommateurs qui ont acheté soudainement des volumes inconsidérés de pâtes par exemple.

Manque de main-d'œuvre :

 La crise Covid a mis en lumière l'importance de la main-d'œuvre dans la recherche d'une autonomie alimentaire. Sans main-d'œuvre qualifiée et disponible, certaines productions sont ainsi rapidement en difficulté. L'appel aux citoyens a prouvé la fracture entre la population et la réalité des travaux agricoles

qui nécessitent une technicité. C'est un vrai travail et aujourd'hui en France on sait produire mais pas récolter.

Il y a très peu de personnel formé, on fait donc appel à de la main-d'œuvre (MO) étrangère.

À titre d'exemple pour le ramassage de fraises, une personne expérimentée étrangère va ramasser entre 10 et 15 kg par heure, alors qu'un Français non expérimenté avec des charges françaises n'atteindra que 5 kg.

L'impact est immédiat, autour de 1 € de MO par kg de fraises récoltées contre 3 €.

- ➊ Une protection sociale agricole en déficit chronique et générant des charges sociales très lourdes, qui grèvent la compétitivité des produits agricoles

## 2.4. Opportunités

➤ Dans les **circuits locaux de vente directe**, le confinement a fortement dopé le secteur, mais dans beaucoup de cas, uniquement le temps du confinement. Cela a mis en avant la « nécessité d'une territorialisation plus importante de la politique agricole » et renforcé l'attente sociale de proximité dans les échanges et la volonté partagée de revaloriser le monde agricole (*source : rapport n°620 du Sénateur Duplomb – mai 2021*). La vente directe et les circuits courts sont des éléments d'autonomie et de souveraineté alimentaire des territoires, mais ils ne sont et ne peuvent être qu'une réponse partielle.

➤ **Demande croissante des consommateurs de consommer français, voire local.** D'après une étude de l'Institut spécialisé dans l'analyse des données de produits de grande consommation de juin 2021, les ventes de produits locaux ont augmenté de 6 % entre juin 2020 et mai 2021 alors que les ventes de l'ensemble des articles de grande consommation n'ont augmenté que de 2,3 %.

## 2.5. Menaces/freins

➤ **Les labels** doivent répondre à une demande et non un critère d'accès au marché. D'autant que pousser vers plus de « qualité » (engendrant des contraintes) en subventionnant, augmente les coûts de production mais, les acheteurs n'étant pas au rendez-vous, les prix s'effondrent et les agriculteurs vendent encore plus à perte.

Il faut donc réguler les conversions, stopper la marche forcée vers la certification Haute valeur environnementale (HVE) et ne pas avoir peur de développer de la production de masse.

➤ **Les inégalités de réglementation sociale**

La situation de l'an dernier a également mis en lumière les conditions dans lesquelles travaillaient par exemple les Équatoriens ou les Colombiens en Espagne ou en Italie qui sont exceptionnellement venus en 2020 en France.

Les Équatoriens ont des accords avec l'Espagne mais pas avec tous les États membres. Les Colombiens arrivés en France n'avaient aucune protection sociale ; les conditions s'apparentaient donc à de l'esclavagisme. C'est une réalité de la complexité des interactions entre droit du travail et droit de la sécurité sociale et des sources de droit à considérer au niveau international, de l'Union européenne et de ses États membres.

La vraie question est : qu'est-ce qu'on accepte socialement en Europe ?

À ce titre, la conditionnalité sociale introduite dans la PAC 2023-2027 est une vraie avancée. En d'autres termes, pour recevoir des aides, les bénéficiaires de la PAC devront respecter certains aspects du droit social et du droit du travail européens. Toutes les distorsions de concurrence ne seront pas gommées, mais c'est un premier pas encourageant.

Ce premier pas est néanmoins à mettre face à l'objectif de l'article 3, § 3, du traité de Maastricht, celui d'une « économie sociale de marché hautement compétitive ». Par compétitive, il faut comprendre compétition et concurrence.

Le rapport d'activité du CITFL 2018 va dans le même sens que ce que nous avançons : « En France, les surfaces cultivées ont diminué de 30 % en 20 ans, alors qu'elles se sont développées du même rapport en Allemagne et aux Pays-Bas. Par ailleurs, alors qu'en production de mâche, la production française est mécanisée, elle est faite manuellement en Allemagne. »

### ► Les coûts de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre (MO) et les installations sont des sujets phares pour développer l'emploi et tendre vers une véritable souveraineté alimentaire.

Outre la technicité nécessaire et les indispensables conditions de travail évoquées dans la partie précédente, la différence entre les coûts de la main-d'œuvre représente un véritable frein pour la production européenne.

Pays	France	Allemagne	Italie	Espagne	Belgique	Pologne	Maroc
<b>Salaire brut horaire</b>	9,88 €	8,84 €	6 €	6,21 €	8,89 €	2,41 €	0,60 €
<b>Coût employeur</b>	12,11€	8,84 €	7,6 €	7,88 €	9,82 €	2,91 €	0,74 €
<b>Écart avec la France</b>		- 3,27 €	- 4,51 €	- 4,23 €	- 2,29 €	- 9,20 €	- 11,37 €
<b>Écart en pourcentage</b>		-27 %	- 37 %	- 35 %	- 19 %	- 75 %	- 94%

### Comparaison avec l'Allemagne

Superficie de production (1 000 ha)

source : Eurostat

Pays	France			Allemagne		
	Surface en 1996	Surface en 2015	Evolution sur 20 ans	Surface en 1996	Surface en 2015	Evolution sur 20 ans
Asperges	10 200	4 430	- 56 %	10 500	22 270	+ 112 %
Carottes	17 400	12 790	- 26 %	8 000	11 210	+ 40 %
Oignons	9 700	13 080	34 %	6 900	13 550	+ 96 %
Fraises	4 700	3 340	- 29 %	8 300	14 300	+ 72 %
Courgettes	3 200	3 090	- 3,4 %	420	1 100	+ 162 %

Le dispositif TO-DE (Travailleurs occasionnels, demandeurs d'emplois) et le relèvement du seuil pour en bénéficier restent encore à améliorer en attendant un dispositif tel que la TVA Sociale. (<https://www.coordinationrurale.fr/tva-sociale/>)

Il faut aussi considérer avec beaucoup d'attention l'installation d'agriculteurs étrangers en France, surtout lorsque ceux-ci continuent à travailler pour des coopératives ou industriels d'un autre pays. On peut citer le cas des serres de Bresse en Normandie avec 15 ha de production (auxquels viendront s'ajouter 10 ha en 2021 avec de la cogénération). Les capitaux investis sont hollandais et la coopérative belge. Or, la Belgique exporte des tomates vers la France. Comment seront décomptées ces tomates ? Quel cahier des charges ? Achetées par la coopérative pour être revendues ?

## - Une réglementation européenne encadrant les Produits phytopharmaceutiques (PPP) loin d'être harmonisée

### ► Autorisation de mise sur le marché (AMM)

Les substances actives sont autorisées par les autorités européennes. Mais ce sont les États membres qui délivrent les AMM. Autrement dit, des tolérances ou l'encadrement des modes d'utilisation peuvent être différents. C'est par exemple le cas du Glyphosate dont l'usage pour dessiccation favorisant la récolte est fort heureusement interdit en France mais reste autorisé dans de nombreux États membres.

► **La fixation des Limites maximales de résidus (LMR)** sur les produits importés est en soi une distorsion de concurrence puisque ces LMR donnent l'autorisation de faire entrer des produits, dont certains interdits en UE sous la forme de résidus dans nos aliments !

À noter que le Code rural français interdit bien les importations des denrées alimentaires « pour lesquelles il a été fait usage » de PPP interdits en UE.

### ► La reconnaissance mutuelle

Contrairement aux autres États membres (EM) la France se trouve à la fois dans la zone sud et la zone nord s'agissant des limites de résidus.

Aussi, quand un dossier de reconnaissance mutuelle est déposé auprès de l'Anses, il doit à la fois contenir les évaluations des essais résidus de la zone sud et de la zone nord mais les États membres de la zone sud en charge d'évaluer le dossier refusent d'évaluer les essais zone nord et réciproquement. Cette particularité pénalise fortement les agriculteurs français. La CR estime que les autres États membres ont 50 % de reconnaissances mutuelles en plus.

### ► Le délai de grâce

Lorsqu'une substance active arrive à échéance et qu'elle n'est pas soutenue, les AMM nationales disparaissent, un délai de grâce peut être accordé par un État membre. Or, les États membres n'ont pas tous la même interprétation des textes et la France est pour l'instant plus sévère que ses voisins. Ainsi, par exemple, le fenbuconazole a perdu son AMM le 31 avril 2021 : la France a accordé un délai de grâce jusqu'au 31 avril 2022 alors que le Portugal a autorisé un délai de grâce jusqu'au 31 octobre 2023 en ajoutant 6 mois réglementaires pour mettre fin à la commercialisation !

## - Plan Stratégique National (PSN) : une renationalisation de la PAC

Avec la nouvelle programmation qui va débuter en 2023, les États membres doivent proposer leur plan stratégique national. Autrement dit, nous aurons en Europe 27 PSN, soit 27 PAC différentes. Les cas de distorsion vont se multiplier, notamment sur le nouveau principe des éco-régimes, chaque État fixant la barre plus ou moins haute. Rien que la définition de l'agriculteur actif pose problème puisque par exemple l'Allemagne reste sur une définition inclusive alors qu'en France le syndicat Jeunes agriculteurs et la FNSEA demandent des restrictions.



## - Des normes environnementales franco-françaises

Lors d'un discours à Clermont-Ferrand, le Président de la République avait indiqué qu'il stopperait les mesures franco-françaises. Depuis, il y a eu les Zones de non traitement (ZNT), le plan pollinisateurs et le projet de loi sur le climat.

### ► Zones de non traitement (ZNT riverains)

Le renforcement des règles sans la moindre compensation économique représente une nouvelle distorsion de concurrence extra et intra-européenne.

En réduisant la capacité des agriculteurs à protéger leurs récoltes, c'est à la fois la capacité de production d'une alimentation saine et de qualité et le revenu des producteurs agricoles qui sont remis en cause. Cette mesure, comme celles qui suivent, favorisera encore une fois la production agricole étrangère loin de tout contrôle et réglementation.

### ► Plan pollinisateurs

Ce projet de loi risque de réduire une fois de plus la disponibilité d'outils de protection des cultures puisque absolument toutes les AMM délivrées au niveau français (dont les herbicides et les fongicides) devront comporter la mention « abeille » et il est possible que pour certains usages les fabricants ne souhaiteront pas payer ces tests et préféreront retirer le produit.

Ce plan va accentuer les distorsions de concurrence avec les voisins européens et au-delà. Dans le cadre d'une urgence sanitaire, nous ne disposons parfois que de quelques heures pour intervenir sans quoi nous perdons toute notre production. Si les Français veulent les 5 fruits et légumes par jour dans leurs assiettes, il faudra faire un choix : sauver les agriculteurs ou complexifier encore plus la réglementation.

### ► Loi climat

Il y est question d'intégrer la « *qualité de l'eau parmi les éléments du patrimoine commun de la nation et la reconnaissance de la qualité d'élément essentiel au dit patrimoine des écosystèmes aquatiques* ». Or, en matière de protection de l'eau, des contraintes très restrictives pèsent déjà sur les agriculteurs et toute restriction supplémentaire serait donc intolérable.

Ce projet de loi renforce/impose la **certification environnementale** (HVE). Cette certification met en place de nouvelles contraintes pour les agriculteurs, nécessitant des investissements supplémentaires ainsi qu'un paiement régulier des organismes certificateurs, le tout accompagné trop souvent d'une absence totale de valeur ajoutée pour le produit.

La **Taxation des engrais azotés** envisagée à l'article 62 de la loi climat pèserait une fois de plus sur les agriculteurs sans que leurs prix de vente ne soient indexés, comme cela a été observé précédemment sur les taxes de ce type. La Coordination Rurale s'oppose donc à tout renforcement des prélèvements sur le secteur agricole, qu'il s'agisse d'une redevance spécifique ou d'une énième redevance pour pollutions diffuses, et condamne l'entrée sur le territoire des denrées ayant été produites sans contraintes sur les engrais.

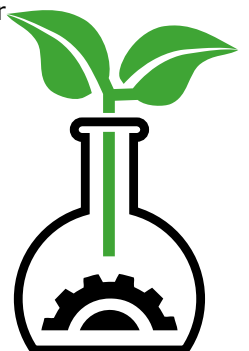
### ► Bioéquivalences

Le cahier des charges européen de l'agriculture biologique est l'un des plus contraignants au monde et c'est un gage de qualité qui donne toute sa valeur au bio français notamment. Pourtant, la bio se généralisant, on voit apparaître de plus en plus de produits d'importation hors UE à des prix dérisoires. La grande distribution s'est également saisie de la bio et n'hésite pas à se fournir à l'autre bout du monde pour obtenir les meilleurs prix. Il est du devoir du gouvernement et de l'Europe de protéger l'AB européenne et d'éviter les distorsions de concurrence en :

- refusant toutes importations ne respectant pas strictement le cahier des charges du Bio UE ;
- apposant clairement la provenance des produits bruts ou transformés ;
- limitant l'importation de produits hors saison par une taxe sanctionnant le bilan carbone.

### ► Gestion de l'eau différente

Chaque État membre décide de sa politique en matière d'irrigation et de gestion de l'eau. Il faut reconnaître que, contrairement à l'Espagne, la France est très frileuse en ce qui concerne la construction de retenues.



### Pendant ce temps-là en Europe...

Une projection du programme alimentaire mondial de l'ONU indique que le nombre de personnes au bord de la famine dans le monde risque de doubler suite à la crise Covid, pouvant atteindre 265 millions à la fin de l'année 2020. Pendant ce temps, la Commission européenne dans ses propositions pour les stratégies « de la ferme à la fourchette » et « biodiversité » à l'horizon 2030 annonçait un objectif incroyable de réduction de 10 % des surfaces cultivées de l'UE et aussi celui de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % !

Nous estimons que, face à l'artificialisation continue des terres et à l'augmentation de la population, les agriculteurs vont devoir réaliser des prouesses pour cultiver au mieux l'ensemble de leurs terres afin de produire plus pour assurer l'alimentation des Européens.



**- En interdisant de retenir l'origine géographique comme critère de choix dans les appels d'offres pour fournir la restauration collective, le code des marchés publics freine le retour à une alimentation plus locale.**

En effet, en 2018, la restauration collective représentait 17 milliards d'euros par an pour 3 milliards de repas.

**- La réglementation européenne en matière d'indication de l'origine est insuffisante et trop laxiste** car elle ne concerne que les fruits et légumes frais, vins, et, pour les produits d'origine animale, seulement :

- les produits transformés fabriqués en France ;
- les produits contenant plus de 8 % de viande bovine, porcine, ovine, caprine et de volaille ;
- les produits contenant plus de 50 % de lait (avec un seuil aussi élevé, de nombreux produits sont forcément exclus d'office).

Il convient de signaler que les produits issus de l'agriculture biologique ne sont pas concernés, ce qui est totalement incompréhensible.

Cette opacité profite aux industriels qui cherchent toujours à s'approvisionner avec des produits bon marché et souvent en provenance de pays qui ne respectent pas les normes imposées aux agriculteurs européens.

**- La production d'alimentation en concurrence avec la production d'énergie**

#### ► Photovoltaïque :

Pour le développement d'une souveraineté alimentaire responsable, il est indispensable que l'activité de production d'alimentation soit rémunératrice en étant payée à son juste prix. Pourtant, aujourd'hui, la production d'énergie photovoltaïque génère plus de bénéfice à l'hectare. Autrement dit, les mauvaises politiques agricoles conduisent les agriculteurs à se tourner vers la production d'énergie.

#### ► Biocarburant :

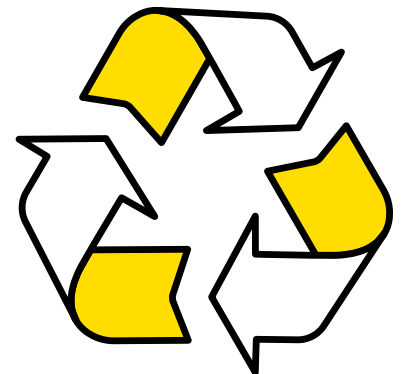
Manger ou rouler ? 50 % des surfaces de colza français, réputé riche en Omega III, partent en biodiesel.

La question de la concurrence entre l'alimentaire et l'énergie ne se poserait-elle pas ?

À la CR, nous défendons une agriculture nourricière, donc tournée vers la fourniture d'une alimentation saine et en quantité pour nos concitoyens. Vous avez donc deviné notre réponse...

#### ► Cultures à vocation énergétique :

Encore une fois, si la CR critique les différentes orientations concernant le développement de l'énergie au détriment de l'alimentation, il est normal que l'agriculteur se tourne vers la production ou l'activité la plus rémunératrice !





## 3

# Propositions de la Coordination Rurale pour atteindre la souveraineté alimentaire

L'autonomie alimentaire a été perdue au fil des réformes de la PAC et de l'ouverture aux importations extérieures. Bien qu'il y ait des outils juridiques, l'ultralibéralisme ambiant ne permet pas de favoriser les produits d'origine nationale ou européenne par rapport aux produits importés.

Mais est-il normal que le contribuable européen subventionne une agriculture vertueuse dans le but de l'exporter pour nourrir le monde, et doive en retour se contenter de se nourrir à partir d'aliments importés, issus de modes de production qu'il refuse sur son propre territoire ? Est-il normal d'imposer tant de contraintes environnementales à nos producteurs pour ensuite les laisser seuls assumer ce déficit de compétitivité imposé, en subissant la volatilité des prix internationaux ?

**La CR porte une vision dans laquelle l'agriculture serait réellement considérée comme un secteur stratégique qu'il convient donc de protéger !**

## 3.1. Agir sur la Politique Agricole Commune (PAC)

Face à l'impasse dans laquelle elle se trouve, et pour éviter que les agriculteurs ne subissent plus durement encore les conséquences d'une stratégie axée sur le libre-échange, la PAC doit revenir à ses objectifs. La garantie d'un niveau de vie équitable, basé sur des prix rémunérateurs. Cela repose sur trois mesures clés :

### **A/ La régulation des prix des produits agricoles sur la base de leur réelle valeur économique**

L'équilibre entre l'offre et la demande à l'intérieur du marché unique européen est la condition essentielle pour assurer des prix stables et normaux, c'est-à-dire des prix qui permettent aux agriculteurs de satisfaire durablement les besoins des consommateurs dans un environnement préservé, tout en vivant normalement de leur activité.

Concrètement, cette régulation suppose :

- **l'instauration de droits de douane variables aux frontières de l'Union européenne.**  
Les importations à bas prix seront réévaluées d'un droit de douane adapté afin d'éviter le dumping par les moins-disants mondiaux. Les produits européens retrouveront alors leur pleine compétitivité en Europe et seront valorisés à un prix juste reflétant les contraintes environnementales, sociales et fiscales de production.
- De plus, il convient d'interdire à l'importation toutes les denrées alimentaires ne correspondant pas à nos normes de production sociales, environnementales, sanitaires et en matière de bien-être animal.
- **l'ajustement de l'offre à la demande sur les marchés intérieurs par un Observatoire européen des Productions et des Marchés (OEPM).** L'OEPM répercuterait vers les organisations de producteurs les consignes d'ajustement de chaque grande production, de façon à tenir les prix dans des fourchettes prédéterminées en fonction des coûts de production. L'ensemble des prix doit voir ainsi ses variations limitées dans des « tunnels » interconnectés, de façon à garder une cohérence économique et à assurer la stabilité des entreprises et des emplois. Si les prix baissent (ou augmentent) trop, la production sera orientée à la baisse (ou à la hausse). Il s'agit de garder les signaux du marché mais d'abandonner l'illusion destructrice de sa « main invisible » qui n'est que celle d'un marché sauvage pour aller vers un marché domestiqué .
- **le rééquilibrage des productions,** notamment les protéines pour l'alimentation animale.

Les plans protéines successifs ont tous échoué car ils n'ont pas pris le problème à sa racine, à savoir le manque structurel de compétitivité de la production européenne de protéines végétales face au soja importé, souvent génétiquement modifié et parfois issu de la déforestation.

La conquête de la souveraineté protéinique de l'UE ne peut passer que par :

- La dénonciation des accords commerciaux du Dillon Round du GATT et de Blair House.
- Une dotation, au niveau européen, de protections tarifaires afin de sécuriser une rentabilité suffisante aux agriculteurs, pour leur permettre de cultiver des protéines tout en renouant avec les bases agronomiques et des assolements équilibrés.

Le rééquilibrage des assolements et des marchés intérieurs français et européens doit se traduire par la réduction des superficies céréalières au bénéfice de plantes riches en protéines. Cela nous évitera de brader les céréales excédentaires sur le marché international.

### **B/ L'harmonisation des normes au sein de l'Europe**

Les disparités criantes de niveau de vie entre les pays européens et l'absence de politique commune en matière sociale, incluant la fiscalité et la santé, favorisent une concurrence déloyale au sein de l'Europe.

Il est urgent et vital d'y mettre un terme en décidant d'une politique ambitieuse de convergence sociale, fiscale et sanitaire qui interdise tout dumping intra-européen.

Cette harmonisation doit aller jusqu'à la mise en place d'une parfaite traçabilité jusque dans les produits transformés, permettant aux consommateurs d'être informés et d'exercer leur libre choix en toute connaissance.

### **C/ La consécration de l'exception agricole à l'OMC**

Les accords internationaux de libre-échange agricole sont préjudiciables pour l'Union européenne et pour de nombreux pays aux agricultures fragiles. En imposant à tous les agriculteurs les prix de ceux qui ont les plus bas coûts de production (Argentine, Brésil, USA, Canada...), ils font disparaître en masse les producteurs les moins favorisés et poussent les autres à la spécialisation et à l'agrandissement, tout en déstabilisant les productions et les marchés. Quant aux prix, ils sont frappés d'une volatilité telle que celle qui avait cours avant le XX<sup>e</sup> siècle.

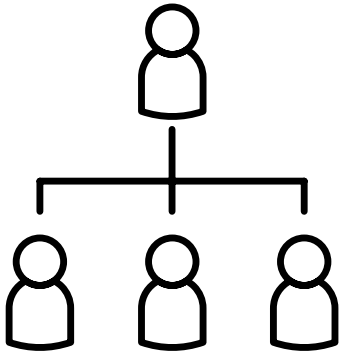
Ces effets négatifs se traduisent aussi par une dépendance accrue des pays en matière alimentaire. La dangereuse dépendance de l'UE pour ses approvisionnements en protéines végétales pour l'alimentation animale (tourteaux de soja notamment) est caricaturale des déformations causées par les accords de l'OMC.

Que ce soit au sein de l'Union européenne ou dans les pays tiers, l'agriculture ne peut être traitée comme l'industrie dans les négociations commerciales, car elle a pour rôle vital de nourrir les Hommes. Il est donc fondamental et urgent de sortir l'agriculture du champ de compétences de l'OMC, en imposant le principe du droit à la souveraineté alimentaire pour tous les pays ou groupes de pays qui le veulent.

Cette exception agricole est essentielle à la survie du système de production européen et à la sécurité alimentaire de l'UE.

#### **Enclencher un cercle vertueux**

Par la promotion des mesures citées précédemment, l'augmentation du revenu des agriculteurs se fera concomitamment à la diminution de la dépendance aux aides compensatoires. Les agriculteurs pourront alors renouer avec une logique agronomique dictée par l'équilibre des productions et la satisfaction des besoins de la population y compris en matière d'environnement. Ils pourront se dé-spécialiser et mettre en place des assolements diversifiés pour répondre à la demande des citoyens, plutôt que de gérer ces assolements en fonction des aides ou des interdictions (comme celle de retourner les prairies, même sans pouvoir vivre de l'élevage !) Les jeunes agriculteurs pourront alors envisager sereinement de s'installer et de faire face sur la durée à leurs engagements auprès des banques.



Le détail des propositions dans le dossier :

**TVA sociale une réforme incontournable**



## 3.2. Développer l'emploi

La France manque de personnel formé à la technicité des travaux agricoles et doit donc faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. Pourtant, la souveraineté alimentaire passe aussi par une indépendance et une autonomie et matière de main-d'œuvre agricole.

**Pour favoriser l'emploi local, la Coordination Rurale milite pour la mise en place, a minima, d'une TVA dite « sociale »** appliquée sur les produits alimentaires vendus en circuits de distribution traditionnels, soit sur 245 milliards d'€. Autrement dit, il s'agirait de faire participer les importations de produits alimentaires au financement de notre protection sociale agricole tout en rendant plus compétitifs nos produits exportés.

En se substituant aux charges sociales, la TVA sociale en agriculture permettrait de baisser le coût du travail dans les entreprises, de redonner de la compétitivité à nos produits et donc de relocaliser notre économie.

Ce dispositif se traduirait par une hausse de TVA qui compenserait la suppression des cotisations (exploitants, salariés) et serait entièrement affectée au financement de la protection sociale agricole.

Cela aurait pour effet de maintenir, pour les consommateurs, le prix des produits français à leur niveau actuel, de faire augmenter à la consommation le prix des produits importés et de faire baisser celui des produits français exportés.

## 3.3. Lutter contre l'artificialisation des terres

La façon la plus simple de lutter contre le gaspillage du foncier agricole est de rendre **l'activité agricole plus rentable**.

### A/ Utiliser les friches

Nous appelons les collectivités territoriales à œuvrer pour la préservation du foncier agricole en ciblant en premier lieu les zones industrielles et commerciales en friche pour la mise en place de nouveaux projets plutôt qu'avoir recours à des terres agricoles productives.

### B/ Protéger réellement

La CR demande :

- la création des Zones agricoles protégées dont toute modification d'affectation ou de mode d'occupation devrait être soumise à l'avis de la chambre d'agriculture ;
- que les pouvoirs de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) soient étendus et qu'elle rende un avis conforme sur tout projet d'artificialisation impactant les terres agricoles dès lors que les surfaces vouées à la bétonisation sont supérieures à 100 hectares ;
- que la Loi foncière prenne des mesures concrètes afin de lutter contre la consommation des terres agricoles.

### C/ Créer des aires urbaines de production agricole

En 2016, le travail conjoint de la CR et de l'UNIPHOR a permis d'aboutir à une proposition de loi relative aux Aires urbaines de production agricole (AUPA). Proposition de loi n° 786 enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 21 mars 2018.

Maraîchers, horticulteurs, producteurs de fruits exercent depuis longtemps à proximité des villes. De fait, ils sont les premières victimes de l'urbanisation qui les force à s'éloigner toujours davantage.

Cette proposition s'est inscrite dans une quadruple volonté : enrayer la disparition des terres agricoles, favoriser le développement de l'agriculture de proximité, favoriser la mixité des paysages, aider l'installation des agriculteurs.

L'objectif est de réinventer une partie de la législation actuelle pour faciliter le maintien et le développement des petites surfaces agricoles en zones périurbaines. Elle propose un nouveau zonage dans le code de l'urbanisme.

La CR propose d'autres mesures concrètes pour lutter contre l'artificialisation des sols telles que :

- **la suppression des aides à la construction et à l'acquisition d'un logement neuf si celui-ci ne se situe pas sur une zone déjà artificialisée ;**
- **l'interdiction d'étendre les zones pouvant être artificialisées dans un PLU si une densité de construction minimale dans les zones existantes n'est pas atteinte ;**
- **la mise en place d'une compensation via renaturation de zones artificialisées lorsque la création d'une nouvelle zone commerciale ou industrielle est approuvée ;**
- **la mise en place d'incitations nouvelles à la rénovation de logements existants.**

### 3.4. Favoriser les installations

**S'il faut évidemment pouvoir proposer aux jeunes des conseils, des services et des aides spécifiques pour faciliter leur installation, le combat premier reste celui des prix rémunérateurs : la DJA (Dotation jeunes agriculteurs) c'est bien, les PRIX c'est mieux.**

Face aux carcans actuels et à un dispositif qui a montré ses limites, la CR porte un projet pour **une installation libre et réussie.**

Aujourd'hui, de très nombreux jeunes font le choix d'une installation non aidée, et sont ainsi pénalisés par un environnement réglementaire qui les déconsidère. De plus, la société a évolué : les **parcours professionnels sont moins linéaires** et les **reconversions une ressource essentielle** pour le renouvellement des générations en agriculture.

Ainsi, il faut **faciliter au maximum les démarches d'installation et assouplir les critères d'attribution des aides** : le critère d'âge doit être revu, les formations pratiques et l'expérience prises en compte pour éviter les écueils du « diplôme barrage » ; pas de démarches inutiles et de stages obligatoires pénalisants...

**La CR s'oppose aussi à toute discrimination entre les installations aidées et celles qui ne le sont pas** (accès aux aides, aux droits à produire...). Ce combat est difficile car cette injustice est une stratégie de certains pour garder le contrôle sur les installés.

Au vu de ce qui est détaillé dans la première partie du dossier il apparaît clairement que certaines filières sont déficitaires en France. Aussi, il est important de **soutenir les installations dans ces filières (exemple poulaillers, F&L ...).**

#### Formation

Il convient d'être vigilant quant à la formation des futurs agriculteurs notamment en matière de transmission d'une éventuelle image bucolique du métier (formation permaculture). La formation professionnelle agronomique permet de faire face aux réalités (sanitaire, économiques...).

Pour favoriser l'accès au métier du plus grand nombre, et dans les meilleures conditions, la CR défend notamment :

- un montant de **DJA unique**, revalorisé en zone défavorisée ;
- un **cautionnement de l'État sur les prêts liés à l'installation** ;
- une **limitation du Plan de Professionalisation Personnalisé** au stage 21h pour tous les titulaires d'un diplôme de niveau IV (sauf demande du jeune installé d'accès à certains stages, formations) ;

- un **assouplissement des conditions du suivi et d'engagement** (Plan d'entreprise simplifié, respect de l'adaptation de l'entreprise à son contexte...);
- une **meilleure prise en compte du statut de pluriactif** (qui au-delà d'un certain seuil, doit avoir accès aux mêmes avantages que les autres).

Dans toutes ses revendications pour l'installation en agriculture, la CR garde à l'esprit deux objectifs : aider un maximum de futurs installés tout en respectant la liberté d'entreprendre de chacun d'eux.

Pour avoir plus de détails consultez le dossier :

***Pour une installation libre et réussie***



### 3.5. Sauver les exploitations en difficulté & lutter contre l'endettement agricole

Par manque de rentabilité, les agriculteurs sont bien souvent contraints d'acheter leur « maintien en activité » via le sur-emprunt bancaire que l'on peut caractériser d'abusif !

En moyenne, en France, les exploitations agricoles empruntent plus que leurs besoins, seulement pour équilibrer leurs comptes. Autrement dit, les agriculteurs vivent à crédit.

Les chiffres du Réseau d'information comptable agricole (RICA) montrent que le taux d'endettement moyen des exploitations augmente inexorablement. Ce taux qui était de 35,40 % en 1988, a atteint 41,88 % en 2018 (étude menée sur un échantillon similaire : 7 210 exploitations en 1988, 7 220 en 2018).

Ces taux qui peuvent paraître faibles cachent souvent une réévaluation de l'actif, et donc du passif (capitaux propres) avec de ce fait une dilution de la dette !

De même, les comptes courants associés devraient aussi, comme en fiscalité, apparaître dans les dettes. Les jeunes amenés à racheter ces comptes courants associés savent ce qu'il en est réellement.

Sans même parler de la variabilité des cours, la situation dans laquelle évolue l'agriculteur ne permet pas d'obtenir une rentabilité satisfaisante. Pour y remédier, la logique de l'augmentation du nombre d'unités de production s'impose bien souvent, qu'il s'agisse de surface ou de nombre de têtes d'animaux :

**R (Revenu global nécessaire) = (revenu / unité de production) x y (nombre d'unités de production)**

Cela se traduit par **l'augmentation du nombre d'hectares ou d'animaux d'élevage nécessaires pour compenser la baisse du revenu procuré par chaque hectare ou animal présent**. La PAC est soumise aux règles de mise en concurrence internationale, déstructurant les marchés et abaissant les revenus des agriculteurs. **Ces derniers sont poussés soit à disparaître soit à s'agrandir avec les terres des disparus.**

Cette fuite en avant qui consiste à **produire plus pour tenter de gagner autant, revient à s'endetter toujours plus !**

**Le combat de la CR pour des prix rémunérateurs permettant le renouvellement des générations et la garantie de notre indépendance alimentaire, doit devenir celui de tous les citoyens.**

Pour en savoir plus sur le sujet :



### 3.6. Lutter contre l'agribashing

Ne pas avoir peur d'aller à l'encontre du dogme idéologique qui cède à la facilité de la démagogie et des incantations politiques en occultant totalement les réalités économiques.

L'irrigation permet, par exemple, la production de cultures à forte valeur ajoutée. Tout comme le pompage, elle est strictement encadrée en France. Pourtant, des militants se battent pour faire interdire cette pratique. Cela est totalement absurde car, ce qui n'est pas produit en France, le sera dans d'autres pays qui ne connaissent pas la notion de respect du débit de l'étiage des rivières ou qui pompent dans des eaux souterraines non réalimentées. Autrement dit, la baisse de la production française engendre l'augmentation de l'irrigation importée.

#### Renouer le lien entre agronomie et écologie :

- L'écologie est une science qui est intrinsèquement liée à l'agronomie, et les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de milieux. Par leurs pratiques responsables, ils fournissent de nombreux services environnementaux : production de ressources alimentaires, énergétiques, entretien des paysages, de la biodiversité, préservation de la vie des sols...
- Il devient urgent de rendre à la pensée écologique ses fondements : la production de ressources alimentaires est à la base de toute société, et l'abondance de l'alimentation est un effort de chaque instant, auquel il faut consacrer une part importante de son énergie, comme le font tous les êtres vivants.

**Développer l'économie agricole** et ne pas s'effacer devant les mouvements qui refusent tous les projets agricoles. En s'opposant ils nient la réalité économique.

**Sauver les exploitations** : les besoins alimentaires des Français sont variés, ils portent sur de la qualité comme sur de la production de masse (qui, en étant française répond à des normes strictes).

Nous avons donc besoin de toutes les agricultures. Il ne faut pas stigmatiser l'agriculture dite « de masse ».

#### Donner une bonne image de la production agricole

En donnant trop de pouvoirs à un ministère de la Transition écologique idéologique et dogmatique qui nie l'économie et la réalité agricole, l'État contribue à la mauvaise image de l'agriculture.

### 3.7. Intervenir sur les charges et la fiscalité

#### Résoudre le problème du revenu qui reste entier

Si l'État français ne peut pas avoir un effet direct sur le revenu des agriculteurs car les prix sont malheureusement mondiaux, il peut et doit par ailleurs agir sur les charges (sociales – impôts – bouclier fiscal ...)

**Instaurer une limitation fiscale** afin que les revenus résiduels mensuels après impôts (et charges sociales, supprimées avec la TVA sociale) demeurent supérieurs ou égaux au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian ou 1 026 € mensuels) tant pour les exploitants en activité que pour les retraités.

#### Lever les contraintes qui sont des freins

Trop de contraintes réglementaires devenant financières pèsent sur les agriculteurs français. L'activité agricole est régie par un Code entier : le code rural. Mais l'activité est également soumise à de très nombreuses règles du code de l'Environnement et du code de l'Urbanisme. Freins à l'installation de nouvelles activités, à l'irrigation, à l'utilisation d'outils de traitement, au bruit, pour la protection des riverains, des pollinisateurs... Autant de contraintes qui prennent du temps, coûtent de l'argent et pèsent sur les revenus.



### 3.8. Mieux informer les consommateurs

La CR est consciente que tout ne peut/doit pas reposer sur les choix individuels des consommateurs. En effet, si les comportements de consommation orientent une partie de la demande, les dynamiques sociales, économiques et légales en orientent bien plus : le budget disponible pour l'alimentation, la réglementation concernant la restauration hors domicile, le temps disponible/consacré à la préparation des repas, etc. Pour leur donner le choix, il faut que les consommateurs aient l'information et cela suppose une meilleure transparence de l'étiquette (origine, additifs), des flux des marchandises.

#### Information sur l'origine des produits

Comment le consommateur peut-il acheter responsable conformément à ses propres convictions, quand l'opacité est encore de mise et qu'il est, par exemple, impossible de savoir d'où viennent les céréales que nous consommons au petit-déjeuner ?

Comment promouvoir l'approvisionnement local sollicité par le consommateur, alors que le code des marchés publics interdit de retenir l'origine géographique comme critère de choix ?

Alors que nous importons toujours plus de produits alimentaires qui ne répondent pas à nos normes sociales, environnementales ou sanitaires, il est inadmissible qu'en 2022 nous ne puissions pas savoir exactement d'où provient ce que nous mangeons !

Pour la Coordination Rurale, tous les produits sans exception devraient mentionner l'origine des ingrédients qui les composent, qu'importe qu'ils soient frais ou transformés et sans limite de seuil.

#### Information sur la composition des produits : ingrédients, additifs...

Le consommateur est en droit de savoir ce qu'il mange et d'être informé de tous les éléments composant ce qu'il consomme. Néanmoins, l'espace d'affichage permis sur une étiquette ainsi que la notification de certains additifs aux « noms barbares » et inconnus du grand public sont des facteurs limitant l'affichage exhaustif de tous les éléments composant un produit fini.

C'est pourquoi, la Coordination Rurale soutient la nécessité d'un dispositif permettant aux consommateurs d'accéder à l'intégralité de ces informations *via* une plate-forme numérique ; laquelle serait directement accessible grâce à l'utilisation d'un QR-code disponible sur l'étiquette du produit.

## Conclusion

La France connaît un essoufflement de sa souveraineté alimentaire qui doit nous alerter.

Il est urgent de mettre un terme aux injonctions contradictoires (politique commerciale, Pacte Vert, sur-réglementation...) qui engendrent des impasses décroissantes, et de faire émerger une ambition collective pour la France agricole. Le courage politique doit faire des nouvelles préférences collectives (local, qualité...) une opportunité pour réinvestir la souveraineté alimentaire.

La France ne serait pas ce qu'elle est sans son agriculture. L'agriculture est le secteur stratégique que les politiques doivent réinvestir.

Les agriculteurs sont prêts à relever le défi de la souveraineté alimentaire !



## **Contacts :**

**Sophie MICHAUX,**

Responsable du service études, analyses et prospectives agricoles

Tél. : 06 08 28 19 44

**Alix RULLIER,**

Chargée de communication institutionnelle

Tél. : 06 75 95 37 48

**Marion VIGNIER,**

Responsable du service communication

Tél. : 06 70 80 99 51